

REPUBLICQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS  
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES  
FORETS ET DE LA FAUNE DE MAM ET LORO

COURRERIE GABONNE  
ARRIVEE LE 22 MAY 2012

## AVIS AU PUBLIC

N° 0094 AP/MINFOF/SG/DF/SDIAF/SC du 03 portant classement  
de la forêt communale de Meyomessi.

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration chargée des forêts procèdera au classement au profit de la Commune de Meyomessi d'un massif forestier de 22 290 hectares, situé dans l'arrondissement de Meyomessi, Région du Sud et délimité ainsi qu'il suit :

### DESCRIPTION DU MASSIF FORESTIER

Le point A (189292 ; 314759) dit de base de cette forêt se trouve sur la route Nganga -- Biéleme, à environ 2,2 km du carrefour de Biéleme.

#### Au Sud :

- Du point A, suivre la droite AB = 10,12 km et de gisement 92 degrés pour atteindre le point B situé sur le cours de la rivière Libi.
- Du point B (199402 ; 314380), suivre en amont Libi sur 1,21 km pour atteindre le point C situé sur sa confluence avec la rivière Ngolon.
- Du point C (200566 ; 314393), suivre les droites :
- CD = 8,71 km et de gisement 99 degrés pour atteindre le point D (209165 ; 312990) situé sur la rivière Koo
- DE = 5,18 km et de gisement 100 degrés pour atteindre le point E (214260 ; 312045)
- EF = 6 km et de gisement 135 degrés pour atteindre le point F (218533 ; 307834) situé sur un affluent non dénommé de Ndou ;
- FG = 2,93 km et de gisement 82 degrés pour atteindre le point G (221437 ; 308252) situé sur la confluence de Ndou avec une rivière non dénommé.

#### A l'Est :

- Du point G, suivre en aval Ndou sur 1,74 km pour atteindre le point H situ » sur sa confluence avec un affluent non dénommé ;
- Du point H (220627 ; 309717), suivre les droites :
  - HI = 1,5 km et de gisement 43 degrés pour atteindre le point I (221674 ; 310829) situé sur un affluent non dénommé de Ndou ;
  - IJ = 1,53 km et de gisement 15 degrés pour atteindre le point J (222082 ; 312302).

Au Nord :

- Du point J, suivre les droites :
  - JK = 10 km et de gisement 312 degrés pour atteindre le point K (214725 ; 319049) ;
  - KI = 19,76 km et de gisement 283 degrés pour atteindre le point K situé sur la route Nganga – Bieleme, à 1,53 km au Sud de Nganga.

A l'Ouest :

- Du point L (195508 ; 323636), suivre la route Nganga – Bieleme sur 12,32 km pour atteindre le point A dit de base.

La forêt ainsi circonscrite couvre une superficie de 22 290 (vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix) ha.

La carte indiquant la zone à classer est tenue à la disposition du public au Ministère des Forêts et de la Faune à Yaoundé, à la Délégation Régionale des Forêts et de la Faune du Sud, à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Dja-et-Lobo.

Les éventuelles oppositions et réclamations relatives à ce projet de classement sont reçues à la préfecture de Sanglimba pendant les 30 jours suivants la date d'affichage du présent avis au public dans le chef-lieu du département concerné.

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Ampliations:

- MINFOF
- MINCOM
- MINDAF
- DF
- DRFF Sud
- PRÉFET/DL
- DDFF/DL
- ARCHIVES
- CHRONO



*Ngolo Philipe Ngouesso*

Echelle: 1/200 000

NORTH

